

CONFLITS PATRIMONIAUX
COMPTE RENDU DE TABLE RONDE
VINCENT VESCHAMBRE, MARIA GRAVARI-BARBAS,
ISABELLE GARAT, OLIVIER RIALLAND

PROGRAMME « PATRIMOINE, ENVIRONNEMENT, PAYSAGE », UMR ESO

Dans le cadre du colloque « Regards croisés dans le Monde à la fin du XXe siècle¹ » (du 7 au 9 novembre 1999 à Paris), les chercheurs du programme « Paysage-Environnement-Patrimoine » (PEP) de l'unité Espaces géographiques et Sociétés (ESO) ont organisé, dans la soirée du 8 octobre, une table ronde sur le thème des « conflits patrimoniaux et environnementaux ». Celle-ci a semblé répondre aux attentes des participants, puisque 45 personnes ont réussi à trouver place dans le Pavillon du Jardin de l'Institut de géographie. Il est vrai que la plupart des communications abordaient, au moins de manière implicite, la question des oppositions, des conflits entre groupes sociaux, du point de vue de la définition et de la valorisation du patrimoine.

La table ronde a été organisée en trois temps. Tout d'abord, V. Veschambre (maître de conférences à l'université d'Angers) a ouvert le débat en présentant l'approche du collectif de recherche en géographie sociale qui vise précisément à repérer la signification idéologique de l'émergence et de l'affirmation de la notion de patrimoine. Au-delà de ce travail autour des mots, des discours, l'objet de recherche ainsi présenté concerne les stratégies d'acteurs sociaux qui s'emparent de cette idée de patrimoine pour justifier une appropriation territoriale et asseoir une légitimité politique.

Puis Olivier Rialland (doctorant à l'université de Nantes), prenant comme exemple les parcs et jardins remarquables, a illustré le principe de patrimonialisation qui implique la confrontation d'acteurs publics et privés aux intérêts divers. Comme d'autres formes d'héritages, les parcs et les jardins se retrouvent au cœur d'enjeux politiques et économiques, dans le registre de l'aménagement du territoire et de la valorisation touristique.

Enfin, Isabelle Garat (maître de conférences à l'université de Nantes) a lancé la table ronde en proposant une première lecture et analyse de la manière dont la question des conflits est apparue dans les communications du colloque de la journée du 8 octobre. Dans son questionne-

ment, elle a proposé deux entrées au débat, qui sont familières d'une équipe de géographie sociale: celle des acteurs engagés dans le processus de patrimonialisation et celle des luttes territoriales que l'on peut identifier derrière les conflits patrimoniaux.

Suite à son intervention, Jean-Pierre Wolff (professeur à l'université d'Orléans), animateur de la table ronde, a donné la parole aux participants.

CONFLITS PATRIMONIAUX, CONFLITS TERRITORIAUX, V. Veschambre, CARTA- ESO, université d'Angers

Il s'agit dans un premier temps de présenter la manière dont au sein d'une équipe de géographie sociale, des chercheurs travaillant sur les questions Patrimoine-Environnement-Paysage, envisagent la question patrimoniale, sous l'angle privilégié du conflit. Ces "Regards croisés sur le patrimoine dans le monde" sont pour le collectif l'occasion de vérifier si ses hypothèses et ses principaux résultats sont transposables à d'autres sociétés que la société française, qui constitue son domaine de recherche privilégié. Les exemples cités sont empruntés à la fois aux communications du colloque et aux travaux du collectif de recherche².

Au-delà de l'héritage collectif

Associée à la notion de patrimoine, il y a cette affirmation de l'héritage collectif, "trop insistante pour être honnête", pour plagier B. Poirot-Delpech.

« Prenez le patrimoine. L'insistance mise à nous en dire les propriétaires devrait nous alerter. Bien des châteaux et abbayes dont on exhibe les restaurations comme autant de preuves que nos impôts profitent à la Beauté, à la fierté culturelle commune, il n'est pas rare qu'une nomenclature issue de diverses alternances en réserve la jouissance à ses familiers, sitôt achevée la

1- Colloque international organisé à la Sorbonne, par les laboratoires Espace et Culture, Espaces Géographiques et Sociétés (ESO) et le Centre de Recherches pour l'Extrême Orient (CREOPS) sous la direction scientifique de M. Gravari-Barbas (ESO) et S. Guichard-Anguis, (Espace et culture) du 7 au 9 Novembre 1999.

2- Les citations relatives au colloque « Regards croisés sur le patrimoine dans le monde » sont extraites des textes provisoires ou des résumés. Les actes seront publiés aux Presses de l'Université de Paris IV, au cours du premier semestre 2001. Les textes des chercheurs ESO sont réunis dans le cadre du numéro thématique 185 de *Norois*, intitulé Patrimoine et environnement : les territoires du conflit, à paraître dans le courant de l'année 2001.

corvée annuelle des "portes ouvertes ». B. Poirot-Delpech, *Le Monde* (22 septembre 1999).

Nous avons cherché à dépasser le consensus apparent véhiculé par la notion socialement construite de patrimoine, autour de cette idée de bien commun, d'intérêt collectif. Afin de déconstruire cette notion de patrimoine, telle que nous l'employons à propos des héritages culturels³, nous avons intérêt à faire le lien avec le patrimoine au sens de fortune, de richesses accumulées: « tout patrimoine n'est-il pas conçu et géré pour être accumulé plutôt que partagé? », comme l'indique G. Delbos lors de ce colloque? Ce n'est certainement pas un hasard si les deux acceptions du terme se sont diffusées au même moment, à partir du milieu des années 1970, alors que le néo-libéralisme s'imposait dans les pays occidentaux⁴.

Notre objet de recherche est donc un mot et notre travail consiste à dépasser les évidences qui y sont associées, afin de découvrir ce qu'il y a derrière son émergence, son affirmation, son usage contemporain. Ce que résume A. Ouallet lorsqu'elle propose, dans sa communication (présentée le 7 octobre) de "débusquer la charge idéologique qui est associée au patrimoine".

À qui profite la patrimonialisation ?

Dépasser le consensus patrimonial, cela suppose d'identifier les acteurs qui tiennent ce discours sur l'héritage commun et qui ont réussi à imposer le patrimoine comme valeur dominante. Et de repérer dans le même temps, quels sont leurs intérêts à susciter la patrimonialisation. Nous nous sommes donc attachés à décrypter le jeu des acteurs, les stratégies, les tentatives d'appropriation suscitées par ces héritages. Autour de cette notion de patrimoine gravitent différentes catégories d'acteurs -élus, associations, promoteurs, professionnels du tourisme, services "patrimoniaux" du ministère de la Culture (Inventaire du patrimoine, Conservation des Monuments Historiques, Service de l'Archéologie, Service de l'Ethnologie) ou d'autres ministères, aux intérêts souvent divergents. Les bénéfices retirés de cet investissement du patrimoine peuvent être d'ordre symbolique, en terme d'image de marque, de reconnaissance et

de promotion sociale... et/ou économique, à travers l'activité touristique, la revalorisation foncière générée par une valorisation patrimoniale... C'est à partir de ce travail d'identification des acteurs que nous pouvons repérer des conflits, qu'ils soient "ouverts" ou plus "feutrés", pour l'appropriation concrète ou symbolique de certains édifices, de certains lieux, de certains espaces hérités.

Patrimoine et conflit territorial

Cette idée d'appropriation renvoie à la notion de territoire, avec laquelle le patrimoine entretient une parenté conceptuelle (G. Di Méo, 1995). En effet, invoquer le patrimoine, c'est s'inscrire dans une logique territoriale d'investissement, de défense, de valorisation et d'identification. Au bout du compte, la référence au patrimoine représente depuis une vingtaine d'années une nouvelle manière de légitimer une intervention sur l'espace, une forme d'appropriation territoriale. Nous pouvons d'ailleurs constater que l'argumentaire de certains groupes sociaux s'est significativement déplacé du registre socio-économique ou politique vers le registre patrimonial au cours des années 1980: les discours politiques classiques ont souvent fait une large place à la référence au patrimoine (et à l'environnement).

Cette instrumentalisation du patrimoine ne paraît pas spécifique à la société française. Le processus de diffusion des conceptions dominantes peut être observé à l'échelle mondiale. Le patrimoine s'inscrit désormais parmi ces normes qui contribuent à légitimer le pouvoir des élites, qu'elles soient internationales (Unesco), nationales (président de la République) ou locales (chefs traditionnels), comme peut le constater A. Ouallet dans sa communication consacrée au Mali. Du patrimoine communal au patrimoine mondial de l'humanité, la logique mystificatrice reste la même (communication de G. Delbos).

Les temps du conflit patrimonial

Intéressons-nous de plus près à la manière dont émerge la thématique patrimoniale et aux conflits qui y sont inmanquablement associés.

Le processus de patrimonialisation intervient généralement à des moments charnières, lors de mutations socio-économiques qui entraînent la "désaffectation" (au sens d'usine, d'église "désaffectée") de certains bâtiments, de certains lieux, de certains espaces. Ces espaces "désaffectés" sont alors l'enjeu de tentatives de réappropriation concurrentes. C'est le moment que choisissent certains acteurs pour invoquer le patrimoine.

3- Dans le contexte français, le patrimoine est très nettement du côté du culturel, qu'il soit architectural, mobilier ou immatériel (langues, savoir-faire...). C'est ce que semble confirmer une étude menée au sein du programme ESO sur le vocabulaire associatif dans les Pays de la Loire.

4- J.Y. Andrieux fait le parallèle entre "l'envol du patrimoine" (P. Nora, 1986) et l'introduction par l'INSEE de la rubrique "patrimoine des Français" dans son Index des données sociales, durant cette même année 1974 qui marque la fin des Trente Glorieuses et le début de "la crise".

O. Rialland décrit ces moments charnières pour les parcs et jardins, à partir desquels les héritiers, confrontés à des formes de déclassement social, n'ont plus les moyens d'entretenir le patrimoine familial: c'est alors que ces espaces basculent, soit du côté de la destruction (abandon, reconversion), soit du côté de la patrimonialisation.

C'est au cours des années 1980 que s'est joué par exemple le sort de l'Unité d'habitation Le Corbusier de Firminy, dont la moitié nord a été fermée, mais dont la reconnaissance patrimoniale, portée par l'association des habitants, a fini par l'emporter face aux logiques gestionnaires d'un office HLM.

Durant la même période, le débat a été vif à Nantes à propos des anciens chantiers navals de l'Île Ste-Anne, entre les tenants de la table rase, soucieux de valoriser des opportunités foncières bien placées et les tenants de la patrimonialisation, qui se sont réclamés de la mémoire ouvrière.

Dans sa communication, O. Etcheverria décrit cette perte de légitimité fonctionnelle des chemins ruraux qui suscite après la Seconde Guerre mondiale la privatisation, le démantèlement ou l'abandon, mais aussi depuis le début des années 1960, un regain d'intérêt de la part des randonneurs, le plus souvent extérieurs au monde rural, et donc corrélativement la naissance de conflits d'usage ordinaires.

À travers ces exemples, le processus de patrimonialisation apparaît fondamentalement lié à un changement de mode de production et d'organisation sociale. Nous pourrions définir ce processus comme un mode de recyclage spatial et par là-même, de réappropriation territoriale.

Ces conflits de la réappropriation peuvent être décomposés grossièrement en deux temps:

Tout d'abord des conflits de définition

Comme l'indique J.-Y. Andrieux, "la notion de patrimoine ne se fonde pas sur un véritable consensus et demeure au contraire au centre de débats d'opinion larvés" (J.Y. Andrieux, 1997). Premier grand conflit de ce type, la "bataille des Halles" a été suivie de bien d'autres, connaissant tantôt la même issue, comme dans le cas du viaduc de Souzain (Saint-Brieuc), tantôt la reconnaissance et la protection, comme pour le chantier de l'église Saint Pierre de Le Corbusier (Firminy).

Par-delà le consensus de la patrimonialisation, des conflits peuvent surgir autour de la mise en valeur (restauration, mise en scène...), ou de l'usage du patrimoine ainsi reconnu.

Puis des conflits de mise en valeur et de gestion

Les débats autour de la restauration de Saint Sernin (Toulouse) ont mis en lumière les conflits de compétence entre les représentants de l'État et les collectivités locales. Plus modestes, mais tout aussi révélateurs, les micro-conflits autour du fleurissement témoignent de la volonté de certaines populations, de certains maires de se réapproprier symboliquement des monuments dont la conservation reste aux mains du pouvoir central (communication de F. Hamon). La communication de G. Capron, S. Ronda, et E. Saladin consacrée aux politiques municipales du patrimoine en Amérique latine nous montre que ce type de conflits entre pouvoir central et pouvoir local est tout à fait transposable à d'autres sociétés que la nôtre: le patrimoine est l'un des supports choisis par des municipalités comme Mexico ou Buenos Aires pour s'imposer face au pouvoir central.

À Djenné, le conflit se situe entre les tenants de la conception occidentale du patrimoine et certains acteurs locaux, favorables à la modernisation de leur cité (communication de A. Ouallet). Le principe du "tout banco"⁵, conforme à l'esprit de la charte de Venise, interdit la construction d'une école "en dur", réclamée par les habitants du quartier de la mosquée Sékou Amadou.

Dans le même temps, les intérêts divergent du point de vue de l'utilisation, de la gestion des héritages patrimonialisés. C'est ainsi qu'à Firminy, un syndicat d'initiative et un office de tourisme ont publié simultanément deux brochures sur les édifices de Le Corbusier et sont en concurrence pour les faire visiter, notamment lors des Journées du patrimoine (V. Veschambre, à paraître 2001). Autour de ces conflits d'usage, c'est bien entendu le contrôle territorial qui est en jeu.

Conclusion

Pour notre groupe de recherche, le patrimoine n'apparaît donc pas comme un objet d'étude en soi mais plutôt comme un révélateur d'enjeux de pouvoir et de conflits territoriaux.

Au-delà de la description du processus de patrimonialisation, il semble important de mener un travail d'identification des groupes qui l'accompagnent ou qui s'y opposent. Ces groupes peuvent s'affronter sur la définition même de patrimoine, car en fonction du statut accordé à un édifice, à un espace, les modes d'appropriation et de valorisation sont extrêmement différenciés. Même une fois acquise, la

5- Le banco est un mélange de terre et de divers végétaux.

reconnaissance patrimoniale ne vaut pas consensus, car les acteurs peuvent également entrer en concurrence pour récolter les bénéfices sociaux et économiques de la valorisation patrimoniale. Plus largement, en désignant des objets susceptibles de cristalliser des identités et donc de produire du consensus dans la population, les acteurs de la patrimonialisation cherchent à asseoir une légitimité politique sur un territoire. Les destructions de monuments, en Bosnie-Herzégovine (communication de A.-L. Sanguin) ou au Tibet (communication de P. Mortari-Vergara), démontrent *a contrario* que le patrimoine est bien l'une des clefs de la revendication territoriale.

Cette table ronde propose un échange autour de ces conflits patrimoniaux, révélateurs de clivages, de rapports de force et de stratégies d'acteurs.

LES RUGOSITÉS DU PROCESSUS DE PATRIMONIALISATION: L'EXEMPLE DES PARCS ET JARDINS REMARQUABLES, OLIVIER RIALLAND, CESTAN-ESO, UNIVERSITÉ DE NANTES

Bien que la reconnaissance patrimoniale des parcs et jardins remarquables soit intervenue assez récemment, elle peut illustrer le principe général de la patrimonialisation des objets immobiliers, telle qu'il s'observe le plus couramment dans les sociétés occidentales. Le patrimoine s'y incarne « dans des objets physiques que leur ancienneté et leur obsolescence sociale et historique transmutent, à certaines conditions, en objets historiques »⁶. Reconnaissances affective, scientifique et juridique semblent être, à des dosages variés et variables, les trois levains d'une dilatation du domaine patrimonial aux parcs et jardins, dilatation qui n'est intervenue en France que tardivement et progressivement depuis trente ans.

Le patrimoine que représentent les jardins se reconnaît en outre « au fait que sa perte constitue un sacrifice et que sa conservation suppose des sacrifices »⁷. Ceux-ci sont d'autant plus importants que les jardins requièrent un entretien de tous les instants. Tous les acteurs ne souhaitent pas s'engager dans une onéreuse gestion d'un patrimoine. Ils peuvent alors rechercher un support financier à leur action dans le cadre d'une médiation touristique ou culturelle légi-

time. L'ouverture au public des jardins remarquables, dont le propriétaire reste maître, reste cependant une opération délicate qui peut ruiner leur intérêt, car « s'il faut faire des sacrifices, ils ne devraient jamais trahir l'atmosphère propre à un monument »⁸.

Lieu vivant, le jardin est par essence un lieu de confrontation, d'affrontement entre le travail de l'homme et les logiques de la nature. Dès lors, toutes les étapes successives du processus de patrimonialisation des jardins (dégradation, reconnaissance, protection juridique, restauration, valorisation touristique...) sont potentiellement porteuses de conflits: elles impliquent en effet une confrontation entre des acteurs privés et publics aux logiques diverses, voire contradictoires et révèlent toujours des enjeux multiples (qui tiennent aux partis d'intervention pour la restauration, au montage financier de celle-ci, aux options de la valorisation touristique et à leurs retombées médiatiques ou politiques...).

Le Désert de Retz (Chambourcy, Yvelines), exemple exceptionnel de jardin pittoresque datant des années 1770-1780 fut, au début des années soixante, le premier objet immobilier classé au titre des Monuments Historiques contre l'avis de son propriétaire. L'affrontement entre un propriétaire négligeant d'une part et une association de défenseurs de l'art des jardins et le ministère de la Culture d'autre part, a conduit à cette inflexion de la législation sur les monuments historiques.

La restauration des jardins à forte notoriété, à l'image du parc de Versailles, cristallise les oppositions entre partis d'intervention distincts. Elles ne tiennent pas seulement à des querelles portant sur la nature de la restauration (doit-on restaurer le jardin dans l'esprit - supposé - de sa création ou mettre en avant la succession des modifications qu'il a connu?), mais naissent également des options de la valorisation à choisir (Quelle part et quelle visibilité accorder au mécénat d'entreprise? L'accès du public doit-il rester libre ou devenir payant?). Les enjeux sous-jacents et les conflits potentiels induits par le processus de patrimonialisation des jardins s'observent évidemment aux échelles locales et régionales avec plus ou moins de résonance médiatique en fonction de l'intérêt intrinsèque des jardins concernés.

L'accélération des processus paysagers, patrimoniaux et touristique-récréatifs propres aux parcs et jardins remarquables s'inscrit dans la triple extension dont témoignent

6- LAMY Y. (dir.), 1996, *L'alchimie du patrimoine, discours et politiques*, Bordeaux, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, p. 67

7- BABELON J.-P., CHASTEL A., 1995, *La notion de patrimoine*, Liana Lévi, p. 101

8- Propos de J.-P. BADY, cités par TIXIER A, in *Controverses doctrinales sur les Monuments Historiques*, in LAMY Y. (dir.), 1996, p. 192

ces dernières décennies les biens patrimoniaux: extension typologique, extension chronologique et extension géographique, pour reprendre les termes de Françoise Choay⁹. Avec la dilatation de la sphère des acteurs et des publics du patrimoine¹⁰, il s'immisce au cœur des débats politiques, au cœur des enjeux d'aménagement du territoire, au cœur des pratiques touristiques ou de loisirs. Naissent alors inévitablement de nouveaux antagonismes dont le règlement s'opère parfois sur le mode du conflit, mais se solde ordinairement sur celui du consensus ou du contrat.

LE CONFLIT DANS LE COLLOQUE « REGARDS CROISÉS SUR LE PATRIMOINE DANS LE MONDE », ISABELLE GARAT, CESTAN-ESO, UNIVERSITÉ DE NANTES

Il s'agit ici de proposer une lecture (certes partielle) des différentes interventions sur le thème "patrimonialisation et jeu des acteurs" avec une attention marquée pour la question du conflit patrimonial. Celui-ci n'apparaît pas d'emblée dans les propos des intervenants, à deux exceptions près (B. Raoulx et L. Laurens), les acteurs étant souvent moins présents, sinon sous la forme de grandes figures (État, architectes) que les temporalités de la patrimonialisation. Toutefois, en filigrane se dessinent des acteurs, des intérêts, des oppositions, des conflits. Trois questions peuvent servir à lancer la discussion.

- Les acteurs qui interviennent sur la scène patrimoniale, sont souvent présentés dans une mise en ordre mettant en opposition groupes et valeurs dominants/groupes et valeurs dominés. Dans tous les cas, le dominant est celui qui définit le patrimoine, qui le nomme, le délimite, l'étudie, le préserve, le conserve; le groupe dominé étant souvent celui qui le défigure, qui le détruit. Cependant, ce couple antagoniste n'apparaît explicitement que dans les exemples africains ou asiatiques. Partout ailleurs, cet ordre est implicite, en particulier dans les exemples européens. Le cas de Vancouver (communication de B. Raoulx) est plus nuancé, dans la mesure où l'affirmation (de la part de l'État canadien) de l'absence de main mise d'un groupe dominant sur les valeurs et la protection patrimoniale gomme ces effets d'opposition.

Cette approche en terme d'opposition ne va pas pour

9- CHOAY F., 1996 (1ère éd. 1992), *L'allégorie du patrimoine*, Paris, Le Seuil, Coll. La couleur des idées, 279 p.

10- ANDRIEUX J.-Y., 1997, *Patrimoine et histoire*, Paris, Belin, 283 p.

autant de pair avec une lecture des processus de patrimonialisation sous l'angle de vue conflictuel, sauf précisément dans les cas africains et asiatiques. Est-ce à dire que les conflits liés à la délimitation et à la protection du patrimoine n'existent que dans les pays du Sud? A moins qu'ils ne soient plus lisibles dans ces pays? Pourquoi ces effets de domination ne sont-ils pas nommés dans les pays du Nord? Cela signifie-t-il pour autant qu'ils n'existent pas? Au Canada par exemple, l'absence de monopole culturel et d'effet de domination est-il une réalité?

- Le conflit renvoie à l'idée d'opposition nette avec souvent un territoire (un quartier dans le cas de Vancouver) ou un lieu symbolique sur lequel se cristallise l'affrontement entre des groupes. Il s'agit alors de conflits manifestes. N'existe-t-il pas également des conflits latents, dès lors que les représentations des espaces diffèrent selon les groupes?

- Quel est le rôle des associations dans les conflits ou plus largement dans les processus de patrimonialisation? Celles-ci jouent fréquemment le rôle d'un corps intermédiaire entre l'État, les groupes et les individus. Sont-elles présentes dans tous les exemples développés aujourd'hui? Qui s'intègre dans ces associations, de quels groupes sont-elles les porte-paroles?

INTERVENTIONS

Selon SYLVAIN GRIMALDI (paysagiste) le conflit intervient car tout le monde n'a pas les mêmes pères (cf. colonisés, colonisateurs), ni les mêmes pairs: il y a un enjeu affectif fort autour du patrimoine, un enjeu de légitimation par rapport à un père ou des pères.

GABY DOLFF-BONEKAMPER (conservateur du patrimoine, Berlin) intervient sur la **sémantique**. Elle pense que les conflits patrimoniaux sont liés aux représentations patrimoniales dans les différents contextes. Elle souligne que la langue allemande ne possède pas l'équivalent de patrimoine. On utilisera *Denkmal*, qui renvoie à la notion de monument, sans pourtant évoquer « grandeur » ou « hauteur », souvent associés au terme monument en français (cf. « monumental »). *Denkmal* = une pierre posée pour commémorer un événement; il contient également une part d'autorité: celui qui pose la pierre commémorative le fait pour que l'on respecte sa volonté. Mais cette autorité peut s'affaiblir avec le temps. Ceci pour les *Denkmale* intentionnels et pour les racines du mot. Depuis longtemps, au plus tard avec le célèbre texte de Alois Riegl, *Der Moderne Denkmalkultus* de 1904, on utilise le terme

Denkmal également pour des bâtiments et des sites qui ont atteint leur statut avec le temps ou bien par la définition des autorités d'aujourd'hui.

Le terme de patrimoine a d'autres racines. Non seulement il évoque l'autorité du père ou des pères, mais comme il est défini d'un point de vue présent, par la volonté de ceux qui s'approprient des biens du passé comme les leurs, l'autorité du patrimoine, étant une projection, ne s'affaiblit pas avec le temps. Au contraire.

En anglais, la notion d'*heritage*, également défini d'un point de vue présent, est plus proche de patrimoine que de *Denkmal*, bien que sans mention de père/s et moins consensuel, identitaire et idéalisant. L'*heritage* ne concerne pas nécessairement que des biens positifs.

À ce propos, PAUL BONNENFANT (CNRS, Aix-en-Provence) indique qu'au Yémen, il y a deux mots qui désignent l'un les vestiges, l'autre, l'héritage. En français, patrimoine réunit ces deux sens.

Toujours à propos des questions de sémantique, MARIA GRAVARI-BARBAS (géographe, université d'Angers) précise que dans le cadre du colloque, le terme de patrimoine était délibérément ouvert de manière à ce que les intervenants, d'origine et de discipline différentes, puissent le cerner dans le contexte dans lequel ils l'étudient: « regards croisés sur le patrimoine dans le monde » précisait la volonté des organisateurs du colloque de solliciter des interventions mettant l'accent sur les différentes acceptions de la notion. Dans le volume des actes du colloque, il a par ailleurs été demandé aux intervenants de donner le terme et le sens du mot tel qu'il est utilisé dans les différents contextes.

La question des conflits ne peut qu'être liée à ces différentes acceptions patrimoniales; dans ce sens elle constitue également une entrée importante dans l'étude des représentations patrimoniales.

GIOVANNI MONTEMAGNO (économiste, Université de Catania), souligne la charge idéologique des mots et le danger qui est lié à certains mots et à leur usage. Il estime qu'il faut tout d'abord réfléchir sur le mot culture et sur l'évolution de son acception. Il affirme que nous avons assisté, dès la fin des années soixante et au cours des années soixante-dix, dans les pays de l'Europe de l'Ouest, et notamment en Allemagne, France et Italie, à la fin de la culture des idéologies, avec toutes les conséquences que ceci peut entraîner, négatives (la mise en cause des

acquis sociaux) ou positives (la fin des grandes opérations terroristes). Depuis la moitié des années 1980, il constate qu'on assiste à la fois à la chute des conflits idéologiques globaux et à l'essor de ce que nous pouvons appeler l'idéologie de la culture, le terme culture comprenant tout ce qui peut être partagé de manière plus générale et consensuelle, comme par exemple le patrimoine. C'est dans ce sens qu'il estime qu'il faut manier avec prudence certains mots: c'est le cas de l'association patrimoine-conflit, qu'il considère être trop encombrée d'idéologie. Il invite à utiliser d'autres termes pour désigner les rapports que les différents acteurs entretiennent avec le patrimoine, tels que médiation, dialectique ou débat.

L'exemple de la ville de Raqqa évoqué par MYRIAM ABABSA (doctorante en géographie, Université de Tours) se prête bien à l'**expression des enjeux de la patrimonialisation**. Cette ville située sur l'Euphrate au cœur du premier front pionnier agricole de Syrie présente la particularité d'avoir été au VIII^e la capitale éphémère de l'Empire abbasside, puis d'être restée du XIII^e au XIX^e une ville-fantôme, lieu d'hivernage de tribus nomades. Elle constitue un défi pour l'État syrien: faire de cette ville peuplée de semi-nomades sédentarisés dans les années trente et de fonctionnaires, une ville modèle du développement baassiste. Elle est ainsi l'objet d'opérations urbanistiques de grande ampleur et d'une politique culturelle active visant à ancrer son renouveau baassiste dans la rénovation de sa gloire abbasside. L'affirmation de la continuité urbaine de Raqqa vise à nier les six siècles d'histoire tribale de ce lieu. Certains notables participent à l'écriture de ce mythe, tout en profitant des structures officielles de communication pour développer le thème de l'identité tribale de Raqqa, qui aurait connu son âge d'or véritable sous Fayçal en 1920-1921. Mais l'expression de cette identité n'est tolérée que sous la forme de conférences officielles ou de pratiques d'hospitalité traditionnelles au sein de maison d'hôtes (*madâfa*), l'État ayant détruit les deux premiers cimetières de la ville qui constituaient des lieux pivots de l'identité raqqoise autour de pratiques culturelles locales. Dans ce contexte, patrimonialiser c'est déposséder les habitants de leur identité véritable pour en faire les hérauts de la Syrie nouvelle.

G. DOLFF-BONEKAMPER précise que contrairement à certaines idées reçues, la **culture** n'est pas opposée à la

guerre et que les biens culturels ont toujours fait l'**objet de conflits**. On pourrait même dire que la culture, à travers les biens culturels produits, est le médium de longue durée qui enregistre les conflits sociaux et politiques, à la fois de l'époque de la production de ces biens culturels et des différentes étapes de leur réception. Il est facile de tracer dans les discours des sciences humaines et de la culture des termes et des *topoi* de guerre et de combat, qui associent aux oeuvres d'art et de culture des époques antérieures à la formation des États-nations, des connotations nationales, c'est-à-dire conflictuelles dans le contexte de l'Europe des patries. Ainsi la notion de culture mène au patrimoine et celle de patrimoine à l'idée de nation.

PATRICE MELÉ (géographe, Université de Tours) pense que pour garder à l'analyse des conflits un caractère original, il faut travailler sur leurs manifestations. Ce sont ces **manifestations de conflits** - ou conflits - qui constituent l'**objet d'étude** et pendant lesquelles les acteurs développent des stratégies, des actions, des discours qui peuvent permettre de construire un corpus susceptible d'être analysé. Si l'on ne limite pas l'analyse à des manifestations de conflits, alors "l'entrée" conflit perd de son originalité au sens où l'on ne parle alors que de tensions au sein ou entre groupes sociaux. Par ailleurs l'idée de conflits latents présuppose une capacité de l'analyste à révéler ces conflits latents qui fait souvent problème.

Dans cette optique, l'analyse des conflits mobilisant les habitants peut être privilégiée (ex: conflits entre habitants et des représentants de la puissance publique), dans la mesure où l'analyse des conflits entre acteurs techniques et institutionnels, dans le cadre de la mise en œuvre d'actions publiques contractuelles par exemple, renvoie à une analyse des systèmes d'acteurs. De plus, la distinction entre ce qui relève du conflit, de positions antagonistes, de stratégies de tensions semble particulièrement complexe. Par ailleurs, l'idée de patrimoine (comme celle d'environnement) constitue une ressource mobilisable lors de "montée en généralité" de mobilisations d'habitants.

Même lorsqu'ils sont constitués sur la base de la lutte contre des mutations ou des nuisances du cadre de vie, les conflits se caractérisent par une "montée en généralité" mobilisant des conceptions de l'espace urbain, de la vie en ville, de l'action publique en ville, de la place du droit dans l'aménagement urbain.

Les conflits et controverses peuvent être analysés **comme révélateurs**:

- des enjeux urbains, conflits d'usages, mais aussi des représentations divergentes de la ville et des échelles de territorialisation de l'action publique;

- des ressources à la disposition des acteurs: ressources et pouvoirs liés à leurs positions, à leur capacité à mobiliser des ressources juridiques, à effectuer des "transcodages" (P. Lascoumes, 1994), à réussir une montée en généralité pour éviter une déqualification du type NIMBY (D. Trom, 1999).

PIERRE MAYRAND (Université du Québec) remarque qu'il est important de prendre en compte le déroulement du conflit et ses **temporalités**: avant le conflit, pendant le conflit et la résolution du conflit, en se référant à l'exemple des droits de pêche. À propos de l'arbitrage et de la résolution des conflits, il insiste sur le rôle du "médiateur d'autorité".

Un participant (doctorant en géographie) s'interroge sur la manière dont on s'y prend pour faire émerger le conflit. Selon lui, cela peut se faire en analysant **les discours de protection** qui sont produits. Il cite l'exemple d'une commune rurale, Saint-Romain, dans laquelle il a vu réémerger à travers la thématique patrimoniale de très vieilles rivalités entre familles.

Cette idée de **latence des conflits** a également été constatée par VINCENT VESCHAMBRE (géographe, Université d'Angers): les conflits connaissent des hauts et des bas et peuvent changer d'habillage sans changer de configuration. Dans le cadre de Firminy, commune de la banlieue stéphanoise, nous sommes passés de conflits à tonalité socio-économique, très marqués politiquement dans les années 1970, à des conflits à tonalité culturelle, patrimoniale, notamment autour de la gestion de l'héritage Le Corbusier, dans les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix. Les groupes qui s'affrontaient au sein de l'Union de la gauche, dans le cadre des partis politiques (PC-PS) et des syndicats (CGT-CFDT) sont aujourd'hui en concurrence pour la mise en valeur du "patrimoine Le Corbusier le plus important d'Europe" (Office de tourisme/Syndicat d'initiatives). À travers ce changement de registre, nous retrouvons la chronologie évoquée par G. Montemagno. Pour autant, les idéologies, les oppositions et les enjeux de pouvoir n'ont pas disparu et leur mise en évidence passe par la notion de conflit.

P. MÉLÉ ne doute pas qu'il y ait du social dans ces conflits. Mais quel est le rôle de l'espace? En effet, les conflits apparaissent aujourd'hui beaucoup plus territorialisés que dans les années 1970.

Une des formes privilégiées de l'analyse des relations entre les citoyens et l'ordre juridique de l'aménagement urbain, de la protection de l'environnement ou du patrimoine est l'étude des **conflits urbains**. La multiplication des contentieux, liés à des documents ou des décisions d'urbanisme, caractérise non seulement l'augmentation exponentielle des recours individuels, mais également une nouvelle forme de "lutttes urbaines" d'associations d'habitants mobilisées contre des atteintes à leur cadre de vie (de type Nimby), ou d'associations de protection du patrimoine ou de l'environnement. D'autres types de conflits s'opposent à la mise en place de projets, de procédures ou revendiquent certaines qualifications patrimoniales ou environnementales pour des espaces urbains ou périurbains.

Dramatisation de la relation entre les habitants, les concepteurs de projets et de procédures d'aménagement et les politiques, les conflits représentent des moments forts du débat public. Devant la faiblesse de l'espace public politique local, de médias locaux offrant une scène pour la discussion de l'opportunité des projets, le conflit constitue un moment de construction d'une **scène locale de débat**.

Bien sûr, on ne peut séparer l'analyse des conflits urbains d'autres formes de concertation ou de négociation. Le conflit est souvent un moyen de créer un rapport de force, d'obliger les acteurs publics à ouvrir une nouvelle phase de concertation. Les différentes formes de conflits peuvent être analysées comme des formes de production négociée du cadre de vie urbain. L'objet d'une recherche sur les conflits urbains serait donc d'analyser la territorialisation de l'action publique urbaine à partir de ces moments de dramatisation du débat public.

P. MÉLÉ estime que les acteurs mobilisés dans un conflit urbain doivent délimiter leurs positions en produisant un discours sur la ville, sur la légitimité de l'action publique, sur l'intérêt général. Ils rendent visibles les différents modes de justification à l'œuvre, les référents implicites ou explicites de leurs représentations de l'espace urbain et de l'action publique.

Par ailleurs, la négociation et la sortie du conflit impliquent une "construction de l'acceptable", l'acceptation d'une modalité de territorialisation de l'action publique (cf. Sémi-

naire associations, Plan Urbain, 1996 : "les mouvements associatifs dans les champs de l'aménagement, de l'urbanisme et du cadre de vie").

L'objet d'une analyse des conflits urbains n'est donc pas de repérer l'émergence de nouveaux mouvements sociaux liés au cadre de vie ou à l'habitat, ni de travailler sur les logiques des acteurs ou sur les modes d'action collective. L'analyse de conflits concrets nous semble un moyen de questionner les pratiques et les représentations de l'ordre juridique patrimonial. C'est aussi plus largement analyser une modalité particulière des **interactions entre territoire et action publique**. Il est par exemple possible de considérer les mobilisations contre un projet ou pour la sauvegarde d'un espace, comme l'émergence d'un ancrage territorial pour une communauté de projet; le périmètre du projet en cause peut devenir le périmètre de mobilisation; certaines revendications reposent sur la perception de valeurs, de fragilités ou de risques liés à des espaces particuliers.

BRICE GRUME (géographe, « Espace et culture ») étudie la transformation des marchés populaires à Buenos Aires. Ces marchés populaires, appropriés traditionnellement par les immigrés, par les classes populaires, doivent laisser la place à de nouveaux espaces de shopping destinés aux classes moyennes. Il y a là également une forme de violence exercée dans l'espace par une classe sociale sur d'autres classes sociales.

CLAIRE DELFOSSE (géographe, université des sciences et technologies de Lille) évoque une source de conflit, la délimitation des AOC (par exemple, celle du Comté). En effet, on a vu se développer de manière spectaculaire des formes de patrimonialisation et donc de valorisation des produits agricoles, en référence à la notion de terroir. Avec ce type de conflit, lié à la **définition des terroirs**, nous sommes en plein dans la question territoriale.

SYLVIE GUICHARD-ANGUIS (géographe, CNRS, Espace et Culture) évoque l'exemple du Japon où l'immatérialité est fondamentale dans la définition du patrimoine. Ce qui signifie que le patrimoine n'est pas forcément lié au territoire. Plutôt que le terme de conflits qui situe trop le débat dans un contexte idéologique, elle préfère celui d'enjeux. Le territoire n'est pas, loin de là, la seule dimension prise en compte dans ces enjeux.

Il y a de façon tout aussi primordiale l'espace temps.

Beaucoup de sociétés utilisent la **notion de bien culturel** pour signifier ce que nous appelons patrimoine en France. En d'autres termes, elles font référence à quelque chose que l'on possède en relation avec la culture. Et qui signifie culture parle d'identité. La mémoire est en effet un des enjeux fondamentaux de cette relation qu'une société entretient avec le patrimoine. De quoi veut-elle se souvenir et que veut-elle oublier? Au cours de ce colloque nous avons vu que certaines sociétés n'hésitent pas à intégrer dans leur patrimoine le plus sombre de leur histoire, pour ne pas oublier. D'autres vont au contraire occulter ces pages de leur histoire. Cette référence au temps implique une définition évolutive de l'identité et donc du patrimoine. Plusieurs communications ont aussi souligné l'**importance du non matériel** dans cette recherche identitaire. Le problème de l'authenticité, qui fait référence au passage du temps, fait aussi problème pour de nombreuses sociétés. La transmission de savoir-faire, de rites, de cérémonies, d'aspects du mode de vie, peut soutenir cette mémoire et dédaigner l'aspect matériel de la culture. La notion de territoire devient alors secondaire. Elle correspond à une communauté qui possède ces biens culturels immatériels.

G. DOLFF-BONEKAMPER s'arrête sur l'exemple de Berlin, où les destructions ont été nombreuses. On assiste à la réinvention d'un centre-ville dans l'ancien Berlin-Est, détruit pendant la guerre et complètement transformé dans sa morphologie et ses espaces par la planification socialiste de l'Après-guerre. On vise à la redécouverte et la recréation du plan de ville historique qui permettrait de recréer des espaces urbains à l'ancienne. Ainsi on espère attirer une classe moyenne au centre. Or, la classe moyenne à Berlin est purement imaginaire. Les conditions politiques et sociales dans la ville pendant 50 ans ont expulsé la plupart des citoyens « aisés ». Berlin est une ville de locataires. La référence au patrimoine sert alors à légitimer l'anti-modernisme de l'actuelle politique de planification et d'urbanisme, et, à la longue, à évincer le logement social et les électeurs du PDS du centre-ville. Il y a actuellement recréation d'un mythe, réinvention d'un centre-ville et de son patrimoine.

CONCLUSION

L'introduction et les interventions de l'équipe de recherche « Patrimoine, environnement, Paysage » qui a suscité et animé cette table ronde « conflits patrimoniaux, conflits territoriaux », reposaient sur trois postulats.

Tout d'abord, que dans l'étude des acceptions, des usages et des représentations que les acteurs ou les groupes sociaux se font du patrimoine, le conflit est un indicateur pertinent.

Ensuite, que le conflit patrimonial est aussi (ou s'exprime par) un conflit territorial.

Finalement, que les conflits patrimoniaux, plus « ouverts » dans des sociétés non occidentales, restent pour la plupart des conflits « feutrés » dans nos sociétés occidentales. Leur étude peut donc difficilement se limiter à leur phase « paroxysmique », mais doit s'élargir aux différentes phases et degrés de conflictualité.

Les débats ont cependant mis en évidence que la notion de conflit n'était pas uniformément admise par l'ensemble des participants au colloque. Les intervenants à la table ronde ont en effet nuancé ces constats de départ.

Une première mise en garde concerne la question de l'étude du conflit « feutré »: pour certains intervenants, un conflit ne peut être étudié (et ne conserve sa valeur d'indicateur des jeux d'acteurs) que lorsqu'il est « manifeste », « ouvert ». Selon eux, la notion de conflit « feutré » ou de conflit latent ne relève que de tensions entre groupes sociaux, difficiles à analyser et à révéler.

Une deuxième réserve se réfère à l'adéquation entre conflit patrimonial et conflit territorial: les collègues qui travaillent dans un contexte non-occidental, extrême-oriental par exemple, ont souligné que dans ces sociétés, le patrimoine, très souvent immatériel, n'est pas forcément lié au territoire; par conséquent, les tensions qui y sont liées n'ont pas toujours une assise territoriale.

Une troisième réserve concerne finalement le choix même de l'entrée conflit en tant qu'entrée pertinente dans l'étude des rapports que les acteurs ou les groupes sociaux entretiennent avec le patrimoine. Pour plusieurs intervenants, l'entrée par le conflit est trop empreinte d'idéologie. Selon eux, d'autres notions, moins marquées seraient plus pertinentes dans l'étude des représentations patrimoniales.

Quoi qu'il en soit, l'apport principal de ce moment « hors colloque », qui a pu réunir autour de la même table plusieurs parmi les intervenants et les participants au colloque, fut la confrontation de différentes manières de travailler, d'analyser et d'approcher le patrimoine dans des contextes différents.

Même si la notion de conflit a été contestée, les participants à la table ronde sont tombés d'accord sur le fait que le patrimoine, loin d'être un bien commun universellement admis, est le produit de conceptions politiques, idéologiques, sociales. Au-delà de l'idée de consensus, le patrimoine apparaît incontestablement de nature conflictuelle.

Bibliographie relative au thème: patrimoine et conflit

- ANDRIEUX J.-Y., 1997, *Patrimoine et histoire*, Paris, Belin
- BÉGHIN, 1998, *Patrimoine et lien social*, Paris, Presses de Sciences politiques
- BOURDIN A., 1984, *Le patrimoine réinventé*, Paris. PUF
- Bourdoin A., 1992, Patrimoine et demande sociale, in NEYRET Régis. (dir.), *Le patrimoine, atout du développement* Presses universitaires de Lyon, Lyon, p. 21-25.
- CHASLIN F., 1997, *Une haine monumentale*, Paris, Descartes et Cie
- COHEN, S.E., 1993, The politics of planting. Israeli-Palestinian competition for control of land in the Jerusalem periphery, University of Chicago, *Geography Research Paper* n° 236, Chicago.
- DI MÉO G., CASTAINGTS J.-P., DUCOURNEAU C., 1993, Territoire, patrimoine et formation socio-spatiale (exemples gascons), *Annales de géographie*, n° 573, p. 472-502.
- DI MÉO, G. 1995, Patrimoine et territoire, une parenté conceptuelle, in *Espaces et Sociétés, méthodes et enjeux spatiaux*, n° 78, Paris, L'Harmattan.
- GARAT I., 2001, Trop de patrimoine tue-t'il le patrimoine? in *Patrimoine et environnement: les territoires du conflit, Norois*, n° 185. (à paraître)
- GRAVARI-BARBAS M., 1996, Le sang et le sol. Le patrimoine, facteur d'appartenance à un territoire urbain, in *Géographie et Cultures*, n° 20, p. 55-68.
- GRAVARI-BARBAS M., 1997, Gestion - valorisation du patrimoine historique bâti et tourisme urbain à Angers, in *Les villes moyennes: Espace, Société, Patrimoine*, sous la dir. de N. COMMERÇON et P. GOUJON, Presses universitaires de Lyon, Lyon, p. 397-410.
- GRAVARI-BARBAS M. et GUICHARD-ANGUIS S. (dir.), à paraître, *Regards croisés sur le patrimoine à la fin du xx^e siècle*, Presses Universitaires de la Sorbonne.
- LASCUMES P., 1994, *L'éco-pouvoir, environnements et politiques*, Paris, La Découverte, 1994.
- LÉNIAUD J.-M. 1989, Mémoire républicaine, mémoires plurielles, in *Monuments Historiques*, N°161, p. 29-35.
- LÉNIAUD J.-M., 1992, La mauvaise conscience patrimoniale, in *Le Débat*, n° 78, janvier-février 1994, p. 168-178.
- Patrimoine et environnement: les territoires du conflit*, à paraître (2001), *Norois*, n° 185.
- PINÇON M., PINÇON-CHARLOT M., 1998, *Grandes fortunes. Dynasties familiales et formes de richesses en France* Payot et Rivages, coll. Petite bibliothèque, Paris.
- RAOULX B., à paraître, Construire le patrimoine à Vancouver, in *Regards croisés sur le patrimoine à la fin du XX^e siècle*, Presses Universitaires de la Sorbonne.
- RÉAU L., 1994, *Histoire du vandalisme: les monuments détruits de l'art français*, Ed. Laffont, Paris, (1^{re} édition 1959).
- RIALLAND O., 2001, La patrimonialisation des jardins: de conflits en consensus? in «Patrimoine et environnement: les territoires du conflit », *Norois*, n° 185. (à paraître)
- TROM D., 1999, De la réfutation de l'effet Nimby considérée comme une pratique militante, *Revue Française de Science Politique*, vol. 49, n° 1, février 1999, p. 31-50.
- VALOGNES S., 2000, Traces industrielles, violence ouvrière, formes urbaines, Intervention au séminaire: L'appropriation de l'espace, CRESO, Caen, 19 juin 2000, 17 p.
- VESCHAMBRE V., 2000, Firminy-Vert et le site Le Corbusier: vers une esthétisation du grand ensemble? *Les Cahiers de la Méditerranée*, n° 60, Paysages urbains (XVI^e-XX^e) tome II, juin, p. 133-156.
- VESCHAMBRE V., 2001, Patrimonialisation et conflits territoriaux: les édifices Le Corbusier à Firminy, in « Patrimoine et environnement: les territoires du conflit », *Norois*, n°185. (à paraître).